



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 05 juillet 2011

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 5 juillet 2011 à 19h00.

|            |      |                |                   |
|------------|------|----------------|-------------------|
| Présents : | M.   | Gilbert Rivard | Maire             |
|            | Mme. | Monique Baril  | Conseillère no. 2 |
|            | M.   | Éric Savard    | Conseiller no.4   |
|            | Mme. | Danielle Matte | Conseillère no. 6 |

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Jacques Taillefer agit comme secrétaire.

Le quorum étant satisfait, le président déclare la séance ouverte à 19h00.

Rés.081-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Sur proposition de madame la conseillère Monique Baril appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Mardi, le 5 juillet 2011 – 19h00  
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 7 juin 2011.
4. Dépôt de document
  - 4.1. Suivi budgétaire
5. Correspondance
6. Suivi
7. Adoption des comptes
8. Rapport des membres du Conseil
9. Affaires courantes :
  - 9.1. Vente – 11 rue Principale – Signature
  - 9.2. Vente – 11 rue Principale – Procédure de vente
  - 9.3. Nouveau développement résidentiel – Mandat Stavibel
  - 9.4. Raccordement aqueduc Chemin du Camping – Mandat Stavibel
  - 9.5. Entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendies
10. Parole au public
11. Divers
12. Levée de la réunion

Rés. 082-2011

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2011.**

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Danielle Matte, appuyé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2011.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le Directeur général remet aux membres présents une copie des états financiers au 30 juin 2011.

Le Directeur général dépose le compte-rendu de la rencontre de travail du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenu le 4 juin 2011.

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance pour le mois de juin.

Rés.083-2011

## ADOPTION DES COMPTES

Proposé par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

## COMPTES À PAYER EN JUIN 2011

| Fournisseur                 | Description                    | Code budgétaire  | MONTANT     |
|-----------------------------|--------------------------------|------------------|-------------|
| Garage Martin Macameau      | Essence                        | 02-320-00-631-00 | 135,92 \$   |
| Usinage La Sarre            | Tuyau et soudure               | 02-330-00-526-00 | 167,47 \$   |
| Aéro-Feu                    | Teste de pompe                 | 02-220-00-525-00 | 410,13 \$   |
| Aéro-Feu                    | Teste pompe portative          | 02-220-00-525-00 | 62,66 \$    |
| Quincallerie Palmarolle     | Divers produits                | 02-320-00-643-00 | 92,75 \$    |
| Quincallerie Palmarolle     | Porte serviette et grattoir    | 02-320-00-640-00 | 22,18 \$    |
| Quincallerie Palmarolle     | Colle, nettoyant et raccord    | 02-320-00-640-00 | 18,64 \$    |
| Buro Concept                | Papier                         | 02-130-00-670-00 | 45,57 \$    |
| Les entreprises Combinées   | Réparation système tél.        | 02-130-00-527-00 | 239,24 \$   |
| Fond de l'information       | Avis de mutation               | 02-150-00-417-00 | 6,00 \$     |
| Publiquip                   | Annonce                        | 02-130-00-340-00 | 95,00 \$    |
| Groupe conseil Trame        | Plan et devis HDV              | 02-190-00-419-00 | 1 481,03 \$ |
| Distribution Praxair        | Location de bouteilles         | 02-320-00-516-00 | 33,31 \$    |
| Alarme La-Sarre             | Surveillance d'alarme annuelle | 02-220-00-522-00 | 182,28 \$   |
| Assurance CGL               | Assurance - Entretien ménager  | 02-130-00-422-00 | 608,00 \$   |
| Norfil                      | Matériel de nettoyage          | 02-130-00-660-00 | 27,32 \$    |
| Abinord                     | Matériel pour garage           | 02-320-00-640-00 | 14,58 \$    |
| Brigade - Michel Bellavance | Vérification du camion pompier | 02-220-00-442-00 | 168,00 \$   |
| Brigade - Claude Letarte    | Vérification du camion pompier | 02-220-00-442-00 | 112,00 \$   |
| Brigade - Claude Letarte    | Frais de pesée                 | 02-220-00-525-00 | 17,00 \$    |
| Chem Action                 | Cylindre de calibrage          | 02-414-00-516-00 | 87,72 \$    |
| Chez Annick                 | Divers produits                | multiples        | 150,45 \$   |
| Garage Lacroix              | Pièces rétrocaveuse            | 02-320-00-525-02 | 406,32 \$   |
| Garage Martin Macameau      | Essence                        | 02-320-00-631-00 | 147,88 \$   |
| Jean-Guy Pigeon             | Réparation scie à chaîne       | 02-320-00-516-00 | 295,35 \$   |
| Jean-Guy Pigeon             | Réparation scie à chaîne       | 02-320-00-640-00 | 39,82 \$    |
| Laurentide Re/Sources       | Collecte                       | 02-320-00-522-00 | 39,88 \$    |
| Les Serres Gallichan        | Fleurs pour com. Embell.       | 02-610-00-970-02 | 284,32 \$   |
| Marcel Baril Ltée.          | Divers joints et produits      | 02-320-00-516-00 | 229,53 \$   |
| Marcel Baril Ltée.          | Ponceau et manchons            | 02-320-00-516-00 | 653,19 \$   |
| Marcel Baril Ltée.          | Divers produits                | 02-320-00-516-00 | 91,86 \$    |
| Pneu GBM                    | Pneu rétrocaveuse              | 02-320-00-525-02 | 648,37 \$   |
| Quincallerie Palmarolle     | Poubelles                      | 02-320-00-516-00 | 75,17 \$    |
| Quincallerie Palmarolle     | Chaines et poubelles           | 02-320-00-516,00 | 65,83 \$    |

|                   |                              |                  |                    |
|-------------------|------------------------------|------------------|--------------------|
| Visa Desjardins   | Achats divers                | Multiplés        | 397,83 \$          |
| Alain Gagné       | Concassée                    | 02-320-00-621-00 | 1 777,23 \$        |
| Raymond Bérubé    | Terre noire                  | 02-610-00-970-02 | 199,37 \$          |
| Jacques Taillefer | Déplacements                 | 02-130-00-310-00 | 33,60 \$           |
| Julien Mercier    | Déplacements                 | 02-610-00-310-00 | 40,80 \$           |
| Orizon Mobile     | Paget                        | 02-220-00-640-00 | 153,23 \$          |
| Caisse            | Remflouement - petite caisse | Multiplés        | 137,66 \$          |
| <b>TOTAL</b>      |                              |                  | <b>9 894,49 \$</b> |

## **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les points soulevés ont rapport :

- La fête de la TOHU;
- Présence de castor dans le ponceau du chemin du Camping;
- La situation à la bibliothèque;
- Le débroussaillage le long des chemins.

## **AFFAIRES**

Rés. 084-2011

### **Signature – Lot 2-99**

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet est devenu propriétaire du lot 2-99, du cadastre officiel de la Ville de Duparquet, dans la circonscription foncière d'ABITIBI en raison du non-paiement des taxes municipales;

**ATTENDU QU'AFIN** de finaliser la transaction l'on doit procéder à la signature de l'acte notarié;

Proposé par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le Maire, monsieur Gilbert Rivard ou le Directeur général, monsieur Jacques Taillefer à signer tout document concernant le lot 2-99 du cadastre officiel de la Ville de Duparquet, dans la circonscription foncière d'ABITIBI.

Rés. 085-2011

### **Vente – Lot 2-99**

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet est devenu propriétaire du lot 2-99, du cadastre officiel de la Ville de Duparquet, dans la circonscription foncière d'ABITIBI en raison du non-paiement des taxes municipales;

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet désire vendre ce lot à un promoteur en vue de sa revalorisation et réhabilitation;

**ATTENDU QUE** la Ville désire établir les procédures et conditions liées à cette vente.

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à la mise en vente du lot 2-99, du cadastre officiel de la Ville de Duparquet, circonscription foncière d'ABITIBI, selon la procédure et les conditions ci-dessous mentionnées :

#### **Procédures**

- Un avis dans un journal local sera publié dans la semaine du 11 juillet 2011 et l'avis sera affiché selon les règles édicté pour les avis publics;
- Les personnes ou corporation intéressées auront jusqu'au 29 juillet à 15h00 pour déposer leur offre et signer la déclaration d'acceptation des conditions liées à la vente;

- L'offre scellée doit être déposée au bureau municipal (86 rue Principale, Duparquet) durant les heures normales d'ouverture du bureau (mardi, mercredi et jeudi entre 09h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00), ou à tout autre moment convenue avec l'acheteur potentiel, avant la date limite;
- L'offre scellée doit contenir le nom de la personne ou l'entité déposant l'offre, son adresse, un numéro de téléphone, le montant de l'offre et être signée. Dans le cas d'une personne morale, le nom de son représentant autorisé devra également être inscrit;
- Lors du dépôt de l'offre l'acheteur potentiel doit remplir et signer le formulaire d'acceptation des conditions associées à la vente qui sont énumérés dans la présente résolution. Les deux documents (l'offre scellée et le formulaire d'acceptation) doivent être signés par la même personne afin d'être valide;
- Les enveloppes seront ouvertes le vendredi 29 juillet 2011 à 15h00 dans la salle du conseil municipal (86 rue Principale) devant public. Les noms montants de toutes les offres sera alors dévoilées aux personnes présentes;
- L'offre conforme comportant le montant le plus élevé sera retenu;
- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs offre un tirage au sort sera effectué entre toutes les offres afin d'établir un ordre afin de retenir les offres. Le premier nom tiré sera considéré comme le nom retenu pour la vente. Un ordre pour toutes les offres conforme sera également déterminé en cas d'incapacité de conclure la vente;
- En cas d'incapacité de procéder à la vente avec le plus haut soumissionnaire, la ville pourra retourner aux offres soumises, afin de les retenir, sans avoir à retourner en soumission;
- La vente sera entérinée lors de la séance régulière du conseil suivant l'ouverture des soumissions.

#### Conditions

- Prix minimum exigée de l'offre – 17 000\$;
- Le soumissionnaire ayant été retenu ne pourra retirer son offre une fois cette dernière dévoilé et annoncé à moins qu'une disposition légale ne le lui permette de le faire;
- L'acheteur s'engage à se procurer un permis de construction au plus tard 30 jours après la signature de l'acte de vente, de procéder au nettoyage du terrain au plus tard 30 jours après la signature de l'acte de vente et de réaliser les travaux de constructions dans un délai de 12 mois suivant l'émission du permis. L'acheteur pourra ériger le type de construction de son choix et de la vocation de son choix en respect de la réglementation municipale concernant la construction, le lotissement et le zonage du secteur;
- À défaut de faire des travaux de construction l'acheteur s'engage à nettoyer et niveler le terrain dès son acquisition de la ville, de l'entretenir de toute herbe haute de plus de 3" et à n'y permettre aucune enseigne publicitaire ou d'autre nature que ce soit et, de n'y faire aucun aménagement sans le consentement écrit de la ville;
- Si l'acquéreur est en défaut de l'une ou l'autre des clauses ci-haut mentionné, il devra payer à la ville une pénalité de 3 000\$ par année en plus des taxes municipales normalement exigibles pour le terrain;
- L'acheteur reconnaît que ces clauses seront établies dans l'acte de vente notarié en vue de refléter la volonté de la ville de réhabiliter ce terrain.

Rés. 086-2011

#### Mandat Stavibel

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet désire développer une nouvelle rue à l'est du chemin du Moulin et au nord du chemin Gamache;

**ATTENDU QUE** le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) demande des plans et devis et une étude environnementale réalisée par des professionnels;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'accepter l'offre de service LS420-000-0S01 de la firme Stavibel pour un montant de 16 097,61\$ toutes taxes incluses et d'autoriser la dépense en vue de réaliser les travaux.

Rés. 087-2011

**Mandat Stavibel**

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet désire raccorder le réseau d'aqueduc existant menant au chemin du Camping à ses réservoirs situés sous l'Hôtel de ville;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Éric Savcard d'accepter l'offre de service LS419-000-0S01 de la firme Stavibel pour un montant de 14 160,88\$ toutes taxes incluses et d'autoriser la dépense en vue de réaliser les travaux.

Rés. 088-2011

**Entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendies**

**ATTENDU QUE** selon le *Schéma de couverture de risque en sécurité incendie* en vigueur sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010 plusieurs services de sécurité incendie doivent avoir recours à l'entraide mutuelle pour répondre aux exigences de protection incendie du « schéma » découlant de la *Loi sur la sécurité incendie* et des orientations du ministre de la Sécurité publique;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu d'entériner l' « Entente relative à l'entraide mutuelle de services de sécurité incendie de l'Abitibi-Ouest » et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Rivard, à la signer.

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucune intervention

**DIVERS**

Aucun point pour adoption.

RÉS. 089-2011

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Monique Baril et secondé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h18.